

|   |
|---|
| <p style="text-align: center;"><b>AVIS D'APPEL D'OFFRE PUBLIC A CONCURRENCE</b><br/><b>APPEL A CANDIDATURE DANS LE CADRE DU 1% ARTISTIQUE</b></p> |
|---|

## **Maître d'ouvrage :**

Ministère de la Justice et des Libertés, Direction Inter Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse – Grand Ouest – CS 20804 35000 Rennes.

Renseignements : François JOUIN – françois.jouin@justice.fr

## **Objet**

Une procédure de 1% est ouverte dans le cadre de la restructuration du bâtiment de l'Etablissement de Placement Educatif (EPE) destiné à recevoir 12 mineurs.

## **Programme de la commande**

Le « 1% » doit permettre à l'artiste de créer une œuvre pour un milieu de vie quotidien et que les publics sauront s'approprier pleinement. La participation des adolescents, mineurs (13-18 ans) pris en charge par l'établissement et de l'équipe éducative dans la réalisation, l'activation de la pièce peut être souhaitée.

L'artiste devra saisir la nature des problématiques des jeunes, accompagnés par des éducateurs. La notion participative est ici importante et à ce titre la pérennité de l'œuvre peut relever d'un protocole susceptible d'être activé ou réactivé en permanence par les usagers du lieu.

L'œuvre aura vocation à être vue par les jeunes qui la côtoieront ainsi que par toute autre population qui la considérera comme un élément intégré à l'établissement.

Divers supports ou médiums relevant du domaine des arts plastiques sont autorisés : peinture, dessin, sculpture, signalétique, vidéo, photographie, design, paysage, etc.

L'œuvre peut être conçue pour être située à l'intérieur (sauf parties administratives et logement de fonction) ou à l'extérieur des bâtiments. Les qualités spatiales du jardin peuvent cependant faire l'objet d'une recherche particulière liée à des "formes méditatives".

Il sera demandé à l'artiste, à l'appui de son œuvre, une note de présentation de celle-ci et éventuellement sa participation à une rencontre de présentation de l'œuvre avec les usagers des lieux.

## **Procédure de passation du marché**

Procédure adaptée. (Décret n°2002-677 du 29 avril 2002, modifié par le décret n°90-2005 du 4 février 2005 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation, et consolidé au 03 juillet 2010).

## **Montant de l'enveloppe de cette opération du 1% artistique**

**12 750 € TTC.** Cette enveloppe sera mise en paiement de la manière suivante :

- 40 % à l'issue des études ;
- 40 % à la réalisation de l'œuvre ;
- 20 % à la réception de l'œuvre.

## **Modalités de sélection des projets**

Lancement de l'appel d'offre : Jeudi 7 décembre 2017.

Date limite de remise des offres : Lundi 8 janvier 2018, à 12 heures.

Audition des 3 candidats présélectionnés : Jeudi 18 janvier, à partir de 14 heures.

Notification du candidat retenu : semaine 04.

Rendu de l'étude au comité artistique : Lundi 5 mars 2018.

Livraison de l'œuvre : Lundi 30 avril 2018.

Une indemnisation forfaitaire sera prévue pour les 3 candidats sélectionnés pour l'audition, prévue le 18 janvier 2018.

## Date et lieu d'envoi des candidatures

Aucun pli envoyé par voie numérique ne sera accepté. Il est possible d'adresser un support numérique par voie postale. La date limite de réception des candidatures est fixée avant le 8 janvier 2018, à 12 heures à :

Direction Inter Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse  
6, Place des Colombes  
CS 20 804  
35 108 Rennes Cedex

Les dossiers de candidature sont à adresser sous enveloppe portant la mention « 1% CULTUREL - EPE CAEN – NE PAS OUVRIR ».

## Justificatifs à produire

Le dossier de candidature est composé des éléments suivants :

- Une lettre de candidature signée de l'artiste dans laquelle il exprime ses motivations en indiquant les orientations et l'esprit du projet qu'il souhaite réaliser, dans laquelle par ailleurs il s'engage à respecter le montant de l'enveloppe consacrée à l'opération ;
- Un dossier artistique actualisé de références (démarche artistique, visuels des œuvres significatives) ;
- Un curriculum vitae actualisé, présentant ses références ;
- Un extrait de casier judiciaire, dont la demande en ligne du bulletin n°3 est possible à l'adresse suivante : <http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/teleservices-10065/demande-en-ligne-dextrait-de-casier-judiciaire-bulletin-n-3-12645.html> ;
- Une garantie professionnelle (attestation de la Maison des artistes ou AGESEA) ;
- Le numéro SIRET ;
- Un engagement à respecter le montant de l'enveloppe et sa proposition de délais d'exécution ;
- Les DC1 et DC2 téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>
- Un RIB.

Le candidat sélectionné à l'issue de l'audition du 18 janvier 2018 devra remettre, le Lundi 5 mars 2018 un dossier composé des éléments suivants :

- Une note expliquant les choix et la démarche artistique, les méthodes d'exécution de l'œuvre, son implantation dans le site ainsi que tout autre élément permettant d'apprécier l'orientation artistique ;
- Une esquisse sur tout support approprié (dessin, montage photographique, plan, élévation, maquette...) permettant d'apprécier le projet artistique ;
- Un budget prévisionnel détaillé du coût de l'œuvre, toutes dépenses confondues ;
- Une vue en plan de l'œuvre implantée sur son site ;
- Selon le type d'œuvre, une maquette, une image en 3 D ;
- Un échéancier pour la réalisation des études et des travaux ;
- Une fiche de prescription pour la maintenance et l'entretien de l'œuvre ;

## Litiges

Le tribunal administratif de Caen sera compétent pour connaître des litiges qui surviendraient lors de l'exécution du marché.